

VILLE DE GUERANDE

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE TRENTE MARS, à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de
Stéphanie PHAN THANH, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Thierry de LORGERIL
Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Catherine LACROIX (arrivée à 19h15)
Bernard MACE - Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédéric DUNET
Jacques GUIHENEUF - Laurent BOULO - Sébastien PAUTREMAT
Chantal DEMY - Marc-Antoine de la CHEVASNERIE - Laurence GEFFRAY
Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD - Valérie DUVERT - Joseph GAULTIER
Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD - Laurence LEPINE - Joëlle URVOIS
Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU - Hélène CHALLIER
Hervé NAËL - Fabienne GERMAIN - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ
Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

ETAIT EXCUSEE :

Catherine LACROIX (arrivée à 19h15) donne pouvoir à Marie-Annick DURAND

Mme Marie-Line MOREAU a été élue Secrétaire de Séance

Madame Le Maire propose à l'Assemblée de valider le compte-rendu de la séance du 9 mars 2015.

Mme Révault souhaite que certains éléments soient précisés notamment sur les conséquences en matière d'aménagements de la plateforme multimodale et sur le dispositif de borne amovible. Les éléments sont remis à H. Sabarots qui complètera le compte rendu en ce sens.

Sous réserve de l'intégration de ces compléments, le compte-rendu est validé.

7. Extension du stationnement payant

Compte tenu de la présence d'un public important, concerné notamment par la délibération numéro 7, l'ordre du jour est modifié afin que la délibération n°7 soit vue en début de séance.

M. de Lorgeril donne lecture de la délibération.

Mme le Maire prend ensuite la parole et précise que suite à une dernière réunion avec les représentants des commerçants, elle propose d'adapter le dispositif prévu dans la

délibération. Cette adaptation consiste à instaurer le stationnement payant relative aux 3 nouvelles zones (place du Marhalé, boulevard de Dinkelsbühl et parking de l'Hôtel de ville) à titre expérimental, sur la période du 01 juillet 2015 au 31 août 2015 sachant qu'un retour d'expérience devra être organisé avant la fin de l'année 2015 sur le dispositif.

Mme Challier précise que son groupe est en opposition au stationnement payant notamment au regard des difficultés du petit commerce en centre-ville et dans les faubourgs. Elle propose en solution alternative de travailler plutôt sur les atouts de la ville autour du patrimoine avec la mise en valeur du quartier Saint-Jean et la mise en place d'animations payantes de qualité. Elle prend acte de l'avancée proposée par Mme le Maire en séance mais précise que le manque de concertation notamment avec les élus de la minorité est un frein important à l'obtention d'un consensus et demande à l'avenir de revoir la méthode.

Elle conclut son propos en précisant que selon elle le problème a été pris à l'envers et qu'il faut réfléchir à l'attractivité du centre-ville et à la mise en place d'une nouvelle méthode de concertation. Son groupe sera vigilant sur le fait que le périmètre de stationnement payant ne soit pas étendu.

Mme le Maire comprend que la méthode puisse surprendre d'autant que la proposition faite en séance n'était pas à l'ordre du jour avant la dernière réunion avec les commerçants juste avant la séance du Conseil Municipal. Elle ajoute que toute modification du dispositif prévue par la délibération nécessitera un passage devant le Conseil Municipal.

En revanche, Mme le Maire rappelle que la municipalité travaille activement sur la valorisation du patrimoine, comme cela a déjà été abordé en commission ou lors de diverses séances du Conseil Municipal, par la réalisation d'un diagnostic patrimonial qui va donner lieu à un plan d'actions pluriannuel qui sera présenté prochainement à l'ensemble des élus.

Mme Challier complète son propos en faisant référence à l'exposition de panneaux présentant le patrimoine autour des remparts, qui a été organisée par la ville et la Région et qui a connu un succès important auprès du public. Cette exposition pourrait servir d'exemple en matière de valorisation du patrimoine.

Mme le Maire indique que cette exposition sera à nouveau disponible dans les prochains jours puis elle passe la parole à M. Miché.

M. Miché met tout d'abord en doute la motivation exprimée dans le préambule de la délibération et se dit convaincu du fait que la motivation première est de trouver des financements pour le budget municipal en répondant à une remarque formulée, dans son rapport par la Chambre Régionale des Comptes. Il s'étonne du fait qu'aucune étude statistique ne permet de valider une durée d'occupation de stationnement déraisonnable dans ces secteurs.

Selon lui, ce type de mesure souligne l'incohérence de la politique fiscale menée : la baisse des taux en 2014 a fait gagner quelques euros dans un premier temps, compensée par une taxe sur les usagers des parkings dans un second temps.

Il aurait souhaité qu'avant de travailler sur le stationnement payant, on s'intéresse au projet de développement du centre-ville basé sur 4 objectifs :

1. Faire un choix clair en matière de développement du centre-ville, activité touristique et saisonnière ou activité à l'année
2. Développer une concertation avec tous les acteurs du centre-ville
3. Engager une animation proposant une augmentation des flux en centre-ville qui dépasse la rénovation des vitrines
4. Equilibrer les deux pôles commerciaux que sont Villejames et le centre-ville

Il ajoute que ce projet multifactoriel demande de la maturation avec une réflexion sur l'urbanisme, l'animation économique et sociale, la mise en valeur du patrimoine ou la construction d'un projet culturel en centre-ville.

Il se dit très déçu car pour lui ce projet est un fiasco avec un manque de méthode qui met en évidence une certaine façon d'exercer le pouvoir.

Il regrette de ne jamais être sollicité en amont des projets alors qu'il y a un an la nouvelle municipalité souhaitait avoir une opposition constructive.

Il s'étonne que sur ce sujet l'équipe municipale ait choisi d'informer dans un premier temps les commerçants avant d'en débattre la minorité en commission. Il conclut en demandant à Mme le Maire de changer de méthode.

Mme le Maire indique que la réunion avec les commerçants constituait une réunion d'information et qu'elle souhaite toujours construire avec la minorité si cette dernière est force de proposition, ce qu'elle n'a pas ressenti jusqu'à présent.

M. Miché souligne à nouveau que les choses ont été prises à l'envers également sur d'autres dossiers comme le PLU ou le PADD pour lesquels la minorité n'a pas été consultée en commission au préalable.

Mme Germain prend la parole pour signifier qu'il faut plus de dialogue entre élus ce qu'elle ne retrouve pas dans certaines commissions ou elle n'a pas noté un comportement constructif de la part de certaines personnes de ce conseil municipal.

Mme le Maire intervient en demandant à Mme Germain d'éviter de donner l'image de ce qu'on peut vivre au niveau national sur le plan politique et passe la parole à Mme Anouk Paolozzi-Dabo.

Mme Paolozzi Dabo souhaite rectifier les choses en matière de concertation avec la minorité et précise notamment que sur le plan de la commission politique éducative ou du CCAS, même si les points de vue sont différents, ils sont écoutés. Elle tient à rappeler que la majorité a la responsabilité de mettre en place sa politique pour avancer. Elle rappelle que la concertation existe et qu'il ne faut pas extrapoler.

Mme Révault demande, comment alors que les 175 places actuelles rapportent 50 k€, les nouvelles zones sont prévues de rapporter 350 k€. Elle indique, selon elle, que les disques suffisent pour limiter la durée du stationnement si comme indiqué dans la délibération, l'objectif de la mise en place des stationnements payants est de « faciliter la rotation des véhicules ». Cette solution coûterait selon elle beaucoup moins cher à la commune.

Mme le Maire indique que la simulation concerne principalement les places du parking du Guesny avec un taux d'occupation moyen de 70 % et une rotation des véhicules toutes les 2,5 heures. Elle précise que le stationnement payant sur le boulevard de Dinkelsbühl a pour objectif la rotation des véhicules alors que le stationnement payant sur le parking de l'hôtel de ville a pour objectif d'augmenter les recettes communales.

Mme Challier souhaite que soit précisée la possibilité éventuelle de revenir en arrière après l'expérimentation si on constate que le dispositif bloque le développement car selon elle, seule la possibilité d'étendre les zones de parking payant existe.

Mme le Maire précise qu'il est toujours possible d'adapter le nombre d'horodateurs y compris à la baisse et rappelle que la durée de l'expérimentation porte sur la période du 01 juillet au 31 août 2015.

M. Miché propose de reporter la délibération plutôt que de voter l'expérimentation afin de pouvoir retravailler la simulation financière.

Mme le Maire précise que la simulation initiale portait sur la période estivale juillet et août.

Mme Challier demande comment on va modifier la présentation du budget primitif pour réadapter les recettes et dépenses à la modification proposée dans la délibération permettant de limiter l'expérimentation à juillet et août.

Mme le Maire répond que comme toute action, le budget primitif constitue une prévision qui sera corrigée si cela est nécessaire par une décision modificative à l'automne. Elle propose ensuite de passer au vote

Vote : Majorité - 7 Contre (Hélène CHALLIER/Hervé NAËL/Fabienne GERMAIN/Dominique MIGAULT/Frédéric MICHÉ/Anne-Gaëlle RÉVAULT/François PAGEAU)

1 - Vote du Budget Primitif 2015

M. de Lorgeril présente les éléments constitutifs du budget primitif en rappelant notamment les baisses de dotations et les conséquences du transfert de compétence de l'Etat avec l'intégration des Temps Péri Educatifs sur une année complète qui pèse pour 330 k€. Il précise qu'à l'heure où le conseil municipal siège la notification des dotations n'est toujours pas connue.

Il rappelle que les services de l'Etat viennent tout juste de notifier la hausse moyenne des bases de 1,9 % décomposée en 0,9 % d'augmentation fixée par Bercy et 1 % de dynamique des bases qu'il faut comparer aux 5 % constatés au début du municipe précédent.

Sur le plan local, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux.

Il ajoute que certaines missions comme l'élagage, la peinture routière ou la gestion de l'aire des gens du voyage seront reprises en régie.

Sur le plan des recettes il rappelle l'intégration de recettes nouvelles de stationnement payant pour 350 k€.

En matière d'investissement, il précise les éléments marquants non récurrents comme l'aménagement du village de Saillé pour 850 k€, les travaux d'aménagement du secteur du Léchet pour 150 k€, l'aménagement de la plateforme bus de l'avenue Anne de Bretagne pour 310 k€ intégralement remboursés par le syndicat intercommunal des transports, les travaux de mise en sécurité du parking Balzac pour 70 k€, les études d'aménagement comme la transformation de la ZPPAUP en AVAP ou la poursuite du PLU ou les frais de portage du petit séminaire pour 450 k€.

Il rappelle que les restes à réaliser tant sur le plan des dépenses que des recettes ne seront intégrées que lors du vote du compte administratif en juin 2015.

Il note également que la maquette comporte quelques absences de libellés de compte dues à un paramétrage incomplet du nouvel outil de gestion financière tout juste déployé.

Il présente ensuite le détail du budget annexe des pompes funèbres.

Mme Challier commente la présentation des éléments budgétaires en soulignant qu'il s'agit selon elle d'un budget de pause nécessaire au vu des difficultés financières de la commune. Elle note de manière positive la réinternalisation d'un certain nombre de services qui répond bien aux demandes que son groupe a pu indiquer, ainsi que la baisse du ratio de désendettement sous la barre des 10 ans ou encore l'anticipation des investissements répondant à des impératifs enfin pris en compte.

Elle dénonce cependant la nature de certains investissements comme la poursuite des travaux de Saillé pour 850 k€ soit 20% des investissements alors que des dossiers plus

importants comme le Carré Saint-Jean ne figurent pas au budget. Elle relève un coût des études qui lui semble élevé pour 200k€. Ces études même si elles sont largement subventionnées, restent à la charge des contribuables. Enfin, elle évoque les 350 k€ de recettes de stationnement pour lesquelles elle ne retrouve pas les dépenses nécessaires en contrepartie.

Elle invoque ensuite le fait que les choix proposés ne correspondant pas à ceux de son équipe, celle-ci votera contre ce budget primitif.

Elle note le frein nécessaire aux dépenses immédiates dont la majorité a pris conscience mais s'inquiète de l'absence de vision d'avenir et de projet d'envergure au long terme. Elle souhaiterait que le plan pluriannuel d'investissement permette d'anticiper les actions au-delà de 2017, jusqu'à la fin du municipale voire au-delà.

Elle déplore également l'absence de projet au Carré Saint-Jean ou plus globalement sur l'animation de l'intra-muros notamment lorsqu'on connaît la longueur des délais entre la prise de décision et la réalisation. Elle s'interroge enfin sur l'aménagement d'un terrain synthétique de football permettant de jouer en hiver.

Elle conclut enfin sur le fait que gouverner c'est anticiper et qu'elle que soit l'inflexion donnée aux projets, il est nécessaire d'avoir des projets pour construire l'avenir.

Mme le Maire passe ensuite la parole à M. Miché qui souhaite avoir des précisions concernant le chiffre élevé de plus de 600 k€ d'investissements sur la thématique culture et patrimoine car ceux-ci ne correspondent pas à ceux vus en commission.

Mme le Maire précise que ce chiffre intègre les 450 k€ de remboursement du financement du petit séminaire.

M. Miché poursuit en exprimant son inquiétude quant au projet porté par ce budget et par les moyens de financements proposés. Il déclare, à l'instar de ce qu'a évoqué Mme Challier que diriger c'est prévoir, anticiper.

Or, selon lui les promesses de diminution des dotations de l'Etat sont connues depuis longtemps. Il regrette un enfermement dogmatique vis-à-vis de l'impôt qui a conduit la municipalité à rechercher des financements via une taxation des parkings sans véritable stratégie de développement du centre-ville. Il ne comprend pas la cohérence du discours entre le fait de ne pas augmenter les impôts et le regret de voir des bases fiscales ne progresser que de 1,8% Il déclare que les élus de la majorité souhaitent voir l'impôt augmenter sans l'assumer.

En matière d'investissement, il déplore le fardeau de l'investissement de Saillé pour 850 k€ alors que les temps actuels appellent plutôt à l'économie. Il juge les projets flous notamment en matière de restauration des édifices patrimoniaux, projets pour lesquels les montants sont méconnus. Il fait référence à la nécessité d'anticiper comme ce qui aurait pu être fait lors des municipales précédents notamment en matière d'entretien des remparts en formant des agents pour intervenir en régie. Il souhaiterait que soit précisée la part de l'Etat dans les projets à engager et donc connaître la part de contribution de l'impôt national dans la réhabilitation des monuments pour redonner du sens à l'impôt afin de mesurer la somme réinjectée par ce biais sur le territoire.

Il s'insurge contre l'investissement de 310 k€ pris en charge par le syndicat intercommunal pour créer deux arrêts de bus sur une rue récemment refaite.

Il souhaite qu'un travail soit fait sur la méthodologie en matière de recherche d'économies pour améliorer l'efficacité des prises de décision, pour preuve la gestion calamiteuse des stationnements payants ou des travaux faubourg Bizienne.

Il dit avoir conscience de la difficulté à réaliser un budget dans le contexte actuel, mais selon lui un budget est acceptable quand les objectifs sont clairs que les dogmes comme par exemple sur la fiscalité sont dépassés pour aller chercher des financements plus justes comme l'aurait été la taxe sur les résidences secondaires.

M. Pageau complète le propos en indiquant l'importance du vote de budget dans la vie municipale car derrière les chiffres un peu rébarbatifs se cachent les orientations stratégiques.

Il aurait souhaité que soient évoqués la vision de Guérande pour les prochaines années, avec une part de rêve et donc autrement qu'avec la mise en place de nouveaux parkings payants.

Il soutient que le budget présenté constitue un budget de réaction, de travail dans l'urgence en s'appuyant notamment sur l'envoi tardif des documents avant la commission finances sous prétexte de la réception tardive par l'Etat de données importantes ou la justification inaudible des arguments concernant le stationnement payant.

Il évoque ensuite les euros donnés d'une main en n'augmentant pas les taux d'imposition mais repris de l'autre main par les parcmètres qui malgré les efforts de communication ne convaincront pas les guérandais.

Il fait ensuite le parallèle entre l'évocation des baisses systématiques et continues des dotations de l'Etat mais invite à faire le lien avec toutes les délibérations où la ville sollicite l'Etat pour des subventions qui ont permis parfois de financer des projets dispendieux tel que la rénovation du village de Saillé. Selon lui l'Etat sait donner et n'est pas responsable de tout et notamment des mauvais choix qui peuvent être opérés au niveau local et qui ont été dénoncés par son groupe lors du municipe précédent.

Il rapporte ensuite son irritation en commission sport lorsque la minorité a été sollicitée pour prioriser des investissements sans connaître le budget dont disposait la délégation et alors que les investissements prévus paraissent bien en deçà des besoins diagnostiqués. Il conclut en reprenant son propos de la commission sport « si tout est à refaire, c'est que rien n'a été fait.

Il incite ensuite Mme le Maire à faire des choix et à les assumer afin d'être plus crédible.

Mme le Maire indique qu'elle assume parfaitement et clairement le fait de ne pas augmenter les impôts à Guérande et le fait de rechercher de nouvelles recettes comme l'incitait à le faire la chambre régionale des comptes lorsqu'elle critiquait la commune sur la gratuité du parking du Guesny. Elle ajoute que contrairement à ce qui vient d'être dit, elle accorde beaucoup de crédit à l'Etat puis passe la parole à M. Dunet.

M. Dunet répond aux déclarations de M. Pageau en indiquant que la délégation ne fonctionne pas sur un budget attribué à l'année mais sur la qualité des projets qui sont défendus pour obtenir leur financement. Il rappelle que la priorisation des projets a été réalisée jusqu'en 2017 et que concernant le long terme il n'y a pas encore de priorisation d'arrêtée.

Mme Lacroix rappelle quant à elle que dans le domaine de la restauration des édifices patrimoniaux la ville a engagé avec l'aide du cabinet Perrot/Richard un important travail de diagnostic dont les résultats seront prochainement communiqués à l'ensemble des élus.

M. Miché revient sur les erreurs de gestion notamment en matière de dévégétalisation ou de gestion des pieds de remparts ou les travaux à Saillé en regrettant que personne ne soit capable de reconnaître ses erreurs.

Mme le Maire rappelle que le projet de Saillé constitue un investissement et que l'effort principal d'économie est concentré sur le budget de fonctionnement de la collectivité.

Mme Challier revient sur le travail avec le cabinet Perrot Richard et fait le parallèle avec le rapport de la Chambre Régionale des comptes qui pointe des insuffisances en matière de tourisme avec notamment tout un chapitre du rapport consacré au Carré Saint-Jean. Elle ajoute que sur Saillé, elle a compris de la campagne électorale de l'année passée que les travaux peuvent être arrêtés quand la commune le désire.

Mme le Maire indique que le choix d'arrêter l'entretien des remparts a été fait sous l'ancien municipe en concertation avec les services de l'Etat et qu'il convient désormais de

s'accorder avec l'Etat et les autres partenaires sur un plan pluriannuel d'investissement. Elle passe ensuite la parole à M. Macé qui rapporte les retours positifs concernant les travaux sur le village de Saillé rue de la Crique. Il précise ensuite que les travaux 2015 concerneront le tour de l'église, la place Jean IV et la rue du Four.

M. Naël souhaite ensuite obtenir quelques explications techniques sur la maquette et notamment sur les comptes 611 et 6225 qui fluctuent de manière importante par rapport au budget de l'an passé, sur la nature et le contenu des informations des comptes 7381 et 2041511 et 2182 ainsi que sur le peu de comptes d'investissements 2313 et 2315.

M. de Lorgeril assisté de Cédric Suhard précise que la fluctuation sur les comptes 611 et 6225 concerne un ajustement du paiement de la part relevant de la section de fonctionnement de la construction de la caserne de la gendarmerie avec un jeu de vase communicant entre ces deux comptes.

Il précise que le compte 7381 concerne les recettes prévisionnelles en matière de taxe additionnelle sur les mutations immobilières, que le compte 2041511 concerne la part consacrée à la subvention en matière d'accession aidée. Le compte 2182 concerne l'acquisition des balayeuses. Enfin M. de Lorgeril confirme que seuls deux comptes sont impactés en matière d'investissement sur les infrastructures et précise que les chiffres proposés au vote en matière de restauration des édifices patrimoniaux ne concernent que la part communale de l'investissement et que la part des autres partenaires, dont l'Etat, est en cours de discussion.

A la suite de ce débat, Mme le Maire propose de passer au vote.

Vote Budget Principal : Majorité – 7 Contre (Hélène CHALLIER/Hervé NAËL/Fabienne GERMAIN/Dominique MIGAULT/Frédéric MICHÉ/Anne-Gaëlle RÉVAULT/François PAGEAU)

Vote Budget Annexe Pompes Funèbres : Majorité

2. Taux d'imposition 2015

M. de Lorgeril donne lecture de la délibération qui prévoit une stabilité des taux d'imposition.

M. Miché rappelle que son groupe aurait aimé que la taxe sur les résidences secondaires soit mise en place à Guérande.

M. Naël tient à préciser que même si les taux de la commune ne bougent pas les impôts augmenteront quand même ce que confirme M. de Lorgeril par la hausse de 0,9% décidée par Bercy.

M. de Lorgeril ajoute qu'il y aura tout de même une baisse de la taxe sur les ordures ménagères pour certains foyers décidée par l'intercommunalité qui a supprimé les 2 zones de taxation pour n'en conserver qu'une sur Guérande.

Vote : Majorité - 3 contre – (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

3. Subventions de fonctionnement

M. de la Chevasnerie donne lecture de la délibération qui prévoit l'octroi des subventions au CCAS et à la Mission Locale.

En l'absence de discussion Mme le Maire propose de passer au vote.

Vote : Unanimité

4. Garantie d'emprunt à Atlantique Habitations - Opération Ker Mimosa

M. de la Chevasnerie complété par Mme Jounier présente la délibération qui prévoit l'octroi d'une garantie d'emprunt par la commune en vue du financement de 9 logements en VEFA.

M. Miché souhaite savoir si la commune dispose d'un regard sur la santé financière des bailleurs sociaux et sur les éventuelles renégociations de prêt dont bénéficieraient les bailleurs.

M. de Lorgeril rapporte que les bailleurs adressent chaque année au service finance une copie de leur bilan financier.

M. Guiheneuf précise qu'à chaque renégociation de prêt par un bailleur, le garant serait systématiquement informé.

A la suite de cet échange, Mme le Maire propose de passer au vote.

Vote : Unanimité

5. Prestations de service d'Assurances pour les besoins de la ville - Lancement d'une consultation

M. de la Chevasnerie donne lecture de la délibération qui permet à la ville de lancer la consultation pour son nouveau marché d'assurances.

En l'absence de remarque, Mme le Maire propose de passer au vote.

Vote : Unanimité

6. Subvention Vitrine et Accessibilité

M. Pautremat donne lecture de la délibération qui prévoit l'octroi d'une subvention relative au renouvellement des vitrines ou la mise en accessibilité des commerces en intra-muros en précisant que même si le FISAC n'apporte plus de subvention, la ville de Guérande a décidé de maintenir ce dispositif.

Mme Challier confirme avoir en mémoire la complexité du dossier FISAC et s'interroge sur la pertinence du dispositif compte tenu de la complexité du dossier eu regard au montant de subvention attribué.

Mme le Maire précise que le dispositif sera simplifié et permettra une subvention de 3 500 € sans compter un accompagnement plus important de la part du nouveau manager de centre-ville.

A l'issue de cet échange, Mme le Maire propose de passer au vote.

Vote : Majorité - 4 Abstentions (Hélène CHALLIER/Hervé NAËL/Fabienne GERMAIN/Dominique MIGAULT)

8. Affaires foncières – Implantation de 2 postes de relevage secteur Trépied – Convention de mise à disposition terrains communaux

Mme Durand donne lecture de la délibération qui n'appelle pas de remarque.

Mme le Maire propose de passer au vote

Vote : Unanimité

9. Affaires foncières - Opération Le « Clos Trébissin »- Convention de servitudes - Convention de transfert d'une voie, des réseaux et de ses abords

Mme Durand donne lecture de la délibération en précisant que les remarques vues en commission avaient été intégrées.

La présentation n'appelant pas de remarque, Mme le Maire propose de passer au vote

Vote : Unanimité

10. Avis sur la demande d'autorisation présentée au titre de la loi sur l'eau - Ecoquartier de la Maison Neuve

Mme Durand donne lecture de la délibération.

M. Miché fait remarquer que l'enquête publique se termine le 12 avril et que le Conseil Municipal est appelé à donner un avis le 30 mars ce qui lui paraît antinomique.

Mme Durand assistée par M. Chabirand précise que cette enquête est diligentée par l'Etat et que les délais réglementaires contraignent la commune de donner un avis lors de la présente séance du Conseil Municipal.

Mme le Maire propose de donner lecture des éventuelles remarques lorsqu'elles seront connues lors d'un prochain Conseil et propose ensuite de passer au vote.

Vote : Unanimité

11. Aide du Contrat de Territoire au financement de logements locatifs sociaux - Ecoquartier de la Maison Neuve

Mme Durand donne lecture de la délibération qui prévoit les modalités d'attribution d'aide à l'édification des logements sociaux qui n'appelle aucune remarque.

Mme le Maire propose de passer au vote.

Vote : Unanimité

12. Demandes de subvention pour l'animation et la gestion du label ville d'art et d'histoire et la restauration du patrimoine de Guérande

Mme Lacroix donne lecture de la délibération qui précise notamment les actions engagées par la commune dans le cadre du label.

Mme le Maire complète la présentation en précisant qu'hormis le CIAP, l'ensemble des demandes du cahier des charges du label sont respectés voire dépassés.

M. Miché souhaite savoir si les chapes qui font parties des collections du musée sont classées et s'interroge sur le périmètre de la mission de la ville en matière d'entretien de ce patrimoine.

M. Blanchard précise que la ville est responsable de l'entretien de tous les objets d'art remarquables datant d'avant 1905.

A l'issue de cet échange, Mme le Maire propose de passer au vote.

Vote : Unanimité

13. Publication et vente d'une plaquette sur la Libération de 1945

Mme Lacroix donne lecture de la délibération qui prévoit un tarif de 5 € pour la vente de la plaquette spéciale sur la libération de la poche en 1945.

En l'absence de remarque Mme le Maire propose de passer au vote.

Vote : Unanimité

14. Convention de partenariat avec l'association CPIE Loire Océane 2015

M. Boulo donne lecture de la délibération qui énumère les différents objectifs de partenariat avec le CPIE sur la sensibilisation et la mobilisation des différents publics guérandais au développement durable.

M. Miché souhaite savoir sur quel budget est pris cette subvention et rappelle la demande de la minorité afin que toutes les subventions soient présentées lors d'un même conseil municipal.

M. Boulo indique que la présente subvention est prise sur le budget de l'environnement et que l'an prochain l'attribution des subventions pourra être concentrée sur un seul conseil municipal.

Vote : Unanimité

Fin de séance à 21 H

Le secrétaire de séance